



## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DU 2 MARS 2017

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le DEUX MARS à Vingt Heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ESPIÉ Alain, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Mmes : ESPIÉ Alain – COUCHAT-MARTY Françoise – COURVEILLE Martine - CRESPO Robert - PERIÉ Jean-Pierre – KULIFAJ-TESSON Mylène - DEYMIER Véronique - GAVAZZI Christian – DE OLIVEIRA NUNES Dario - PINOL Catherine - IZARD Jean-Pierre – SCHMITT Danièle - ALBAR Francine – BOUYSSIÉ François - BRÄNDLI Simon – MERCIER Magali – CAVALIÉ Gérard - LEOPARDI Laurent – ROMERO Nicole - RAYNAL Bernard – NIETO Michèle – LEGRIS Christian – SCHARDT René –

**ETAIENT EXCUSES** : MAFFRE Francis (procuration à PERIÉ Jean-Pierre) - REY Josiane (procuration à CRESPO Robert) – GASC Isabelle (procuration à DEYMIER Véronique) – FROMONT Nicole (procuration à SCHARDT René) – LELOUP Benoît (procuration à LEGRIS Christian) -

**ETAIT ABSENT** : MM. : CILEO Vincent

Date de convocation : 22 Février 2017 - Date d'affichage : 23 Janvier 2017

---

Titulaires en exercice : 29    Présents : 23    Conseillers avec pouvoirs : 5    Nombre de voix délibératives : 28

---

### Ordre du Jour

- Approbation du Conseil Municipal du **26 Janvier 2017**
- Désignation d'un secrétaire de séance : **François BOUYSSIÉ**

#### I – AFFAIRES FINANCIERES

- F. COUCHAT-MARTY** 1 – Vote du Compte de Gestion 2016
- F. COUCHAT-MARTY** 2 - Vote du Compte Administratif 2016
- F. COUCHAT-MARTY** 3 - Vote des Comptes de Gestion des Budgets Annexes 2016
- F. COUCHAT-MARTY** 4 - Vote des Comptes Administratifs des Budgets Annexes 2016
- F. COUCHAT-MARTY** 5 – Clôture du budget annexe : Lotissement des Gazomètres
- F. COUCHAT-Marty** 6 - Débat d'orientation budgétaire
- F. BOUYSSIÉ** 7 – Attribution d'une subvention « Façade »

#### II – AFFAIRES GENERALES

- V. DEYMIER** 8 – Recrutement d'un vacataire
- A. ESPIÉ** 9 – Modification de la délibération du 26.01.2017 portant sur des désignations au sein des commissions municipales et au sein d'organismes extérieurs
- A. ESPIÉ** 10 – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la 3CS

#### III – AFFAIRES FONCIERES

- A. ESPIÉ** 11 – Cession gratuite à la Commune d'une parcelle de terrain située à « La Manne »

#### IV – COMMUNICATION DU MAIRE

- A. ESPIÉ** 12 - Appel à volontaires élus SCIC

## Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 26 Janvier 2017 :

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité par les membres de l'assemblée.

Désignation d'un secrétaire de séance : François BOUYSSIÉ

# I – AFFAIRES FINANCIERES

## 1 - Vote du Compte de Gestion 2016 :

Madame Françoise COUCHAT-MARTY, 1<sup>ère</sup> adjointe, signale que les écritures comptables du compte de gestion du Trésorier sont conformes au compte administratif 2016 de la Ville de Carmaux et le soumet au vote.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le compte de gestion afférent au Budget général de la Ville de Carmaux.**

**Le Maire ne prend pas part au vote.**

## 2 - Vote du Compte Administratif 2016 :

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'exercice 2016 du budget communal étant clos, Madame Françoise COUCHAT-MARTY, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte Administratif de la Ville 2016 :

### en Section de FONCTIONNEMENT :

Résultat antérieur reporté :	1 195 175,63 €
Dépenses 2016 :	10 087 877,71 €
Recettes 2016 :	11 476 976,31 €
Excédent propre à l'exercice 2016 :	1 389 098,60 €
Résultat cumulé au 31/12/2016 :	2 584 274,23 €
Restes à Réaliser (RAR) Dépenses	86 584,00 €

### en Section d' INVESTISSEMENT :

Résultat antérieur reporté de l'exercice 2015 :	- 478 197,22 €
Dépenses 2016 :	1 788 070,03 €
Recettes 2016 :	1 718 831,28 €
Déficit propre à l'exercice 2016 :	- 69 238,75 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>- 547 435,97 €</b>
<b>RAR Dépenses 2016 :</b>	<b>1 275 139,58 €</b>
<b>RAR Recettes 2016 :</b>	<b>553 726,24 €</b>
Déficit des RAR 2016 :	- 721 413,34 €

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le receveur de Carmaux-Pampelonne-Monestiés, Trésorier de la Commune,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

**Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2016 tel que présenté ci-dessus,**

**Donne pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.**

Le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur Bernard RAYNAL intervient pour indiquer qu'après examen de ce C.A., son groupe a remarqué que certains postes tels que « produits d'entretien », « énergie », « téléphone », restent très largement déficitaires dépassant 50 % des prévisions budgétaires de l'année passée.

Il relève également que les charges de fonctionnement et la masse salariale restent élevées.

En ce qui concerne la restauration scolaire, des interrogations demeurent quant aux dépenses qui restent stables. Théoriquement les charges auraient dû être en nette diminution en raison du transfert de la crèche à la 3CS, sachant également que la Ville n'effectue plus de livraison de repas sur la commune de Cagnac. Or, Monsieur RAYNAL n'a pas constaté une baisse des charges dans le domaine « alimentation » à l'exception de celles se rapportant aux denrées alimentaires.

Il s'interroge sur ces résultats qui pour lui sont le reflet d'une gestion peu rigoureuse. Il souligne également 2 personnels en maladie et toujours le même nombre de personnes qui travaillent au sein de la cuisine centrale avec pourtant une charge de travail en moins en raison des transferts précités.

Il fait remarquer que la transmission des compétences Petite enfance et Tourisme à la Communauté de Communes ont fait baisser l'attribution de compensation de 120 000 €.

Madame Françoise COUCHAT-MARTY indique que globalement on peut noter une baisse des recettes et des dépenses avec une baisse plus marquée pour ce qui concerne les dépenses. Pour revenir aux consommations « énergie » qui englobe l'éclairage, le carburant, etc... elle fait remarquer que l'éclairage public est en forte hausse et souligne une baisse d'environ 10 % des carburants. Elle constate également la légère hausse de produits d'entretien. En ce qui concerne la cuisine, les montants qui apparaissent en restauration comprennent le service du portage avec le personnel en congés maladie et des frais inhérents à la réparation de véhicules de service.

Monsieur le Maire indique que la lecture du prochain C.A. permettra une autre vision des charges en raison du changement de présentation.

Monsieur Alain ESPIÉ souligne qu'il est difficile d'une année sur l'autre d'équilibrer ces charges car on ne va pas commander chaque année les mêmes produits. Il admet qu'un effort est à faire au niveau des abonnements téléphoniques. La Ville est en train de faire évoluer son réseau vers un réseau privé voix data. Lors du C.A. 2017, le conseil municipal pourra constater une avancée sur ce sujet.

Monsieur Bernard RAYNAL rappelle qu'au vote du C.A. 2015 des critiques identiques avaient été relevées et il regrette qu'elles soient toujours d'actualité.

### **3 - Vote des Comptes de Gestion des Budgets Annexes 2016 :**

VU le code général des Collectivités Territoriales,

L'exercice 2016 des budgets annexes : lotissement des « Gazomètres », lotissement « Ligue de Lédas », lotissement « les Hauts de Carmaux » et PV Solaire étant clos, Madame COUCHAT MARTY Françoise, adjointe aux finances soumet à l'approbation du Conseil Municipal les Comptes Administratifs suivants :

- Lotissement des Gazomètres : excédent réel d'exploitation =	+ 6 796,55 €
-	
- Lotissement Ligue de Lédas : excédent réel d'exploitation =	+ 19 745,89 €

- PV Solaire : déficit réel d'exploitation =	- 2 596,97 €
déficit réel d'investissement =	- 72 601,14 €
- Lotissement Les Hauts de Carmaux : déficit d'investissement =	- 3 360,00 €
excédent d'exploitation =	+ 0,44 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les comptes de gestion dont les résultats sont en correspondance avec les Comptes Administratifs 2016 des budgets annexes de la Ville.**

Le Maire ne prend pas part au vote.

#### **4 - Vote des Comptes Administratifs des Budgets Annexes 2016 :**

VU le code général des Collectivités Territoriales,

L'exercice 2016 des budgets annexes : lotissement des « Gazomètres », lotissement « Ligue de Lédas », lotissement « les Hauts de Carmaux » et PV Solaire étant clos, Madame COUCHAT MARTY Françoise, adjointe aux finances soumet à l'approbation du Conseil Municipal les comptes administratifs suivants :

- Lotissement des Gazomètres : excédent réel d'exploitation =	+ 6 796,55 €
- Lotissement Ligue de Lédas : excédent réel d'exploitation =	+ 19 745,89 €
- PV Solaire : déficit réel d'exploitation =	- 2 596,97 €
déficit réel d'investissement =	- 72 601,14 €
Restes à réaliser =	+ 772,73 €
- Lotissement Les Hauts de Carmaux : déficit d'investissement =	- 3 360,00 €
excédent d'exploitation =	+ 0,44 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les comptes administratifs tels que présentés ci-dessus.**

Le Maire ne prend pas part au vote.

#### **5 - Clôture du budget annexe : lotissement des gazomètres**

Madame Françoise COUCHAT-MARTY rappelle à l'assemblée que la Ville de Carmaux a créé en 1999 un lotissement de 7 lots sur la parcelle de terrain BK 314 à 320 avenue Bouloc Torcatis.

Les travaux d'aménagement des terrains et des voiries ont bien été réalisés en totalité à ce jour, ainsi que la vente de tous les terrains de ce lotissement.

Le compte administratif 2016 de ce budget annexe présente un excédent de 6 796,55 € qui sera reversé au budget général de la Ville de Carmaux. Il y a donc lieu de clôturer ce budget au 31 décembre 2016

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de clôturer le budget Lotissement les Gazomètres pour les raisons précitées.**

## **6 - Débat d'orientation budgétaire : Cf document déjà transmis**

Madame Françoise COUCHAT-MARTY présente au Conseil Municipal un ensemble de documents financiers dont chaque membre a été destinataire, sur les orientations budgétaires nationales, communales et de la Ville de Carmaux pour 2017 (fiscalité, dépenses et recettes de fonctionnement, dépenses et recettes d'investissement, potentiel fiscal, dette,...).

Monsieur Christian LEGRIS demande quel était le montant total des dotations de l'Etat en 2016.

Madame Françoise COUCHAT-MARTY lui indique que les dotations perçues en 2016 se sont élevées à 3 303 794 € contre 2 920 783 € en 2017 (somme estimée). Les dotations ne seront connues que dans la deuxième quinzaine de Mars.

Monsieur le Maire souhaite donner des précisions en ce qui concerne le bâtiment occupé par Pôle Emploi. Des travaux vont être effectués par la Ville, dans le respect du travail qui continuera d'être fait par les agents de Pôle Emploi, afin de pérenniser le site. Il s'agira d'une opération blanche pour la Ville, le montant du loyer couvrant celui de l'annuité d'emprunt.

Monsieur Bernard RAYNAL intervient suite aux diverses explications fournies par Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe pour indiquer qu'il est pleinement satisfait des préconisations de ces orientations budgétaires qu'il espère voir se réaliser en espérant qu'il ne s'agit pas d'une simple inscription pour la forme, notamment la requalification de l'avenue Albert Thomas tant demandée par son groupe.

Il a relevé que 60 % des investissements ont été réalisés en 2016 et demande à faire en sorte que les programmes budgétés soient réalisés dans l'année.

Il remarque le poids de la masse salariale qui pèse dans le budget de la Ville et indique que les dotations de DGF, DSU et impôts des ménages servent à couvrir les frais de personnel. Il demande la plus grande prudence sur ce point.

Monsieur Bernard RAYNAL indique que si la Ville perd demain la DSU, l'autofinancement de la Ville serait alors de zéro. De plus, si les charges à caractère général et de personnel restent identiques, la Ville ne pourra plus investir. Il demande à observer une grande vigilance sur ces points.

Monsieur le Maire rappelle que contrairement à ce que pense Monsieur RAYNAL, le Conseil Municipal travaille avec prudence et vigilance sur tous les points évoqués. Des outils se mettent en place pour maîtriser les charges à caractère général. Il reconnaît que le personnel représente une certaine charge qu'il est difficile de faire baisser. Il est conscient qu'on se situe sur une certaine crête et il qu'il faut réduire petit à petit la masse salariale en restant efficace et surtout en maintenant la même qualité des services à la population.

Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe souligne que depuis 2014, la Ville n'a pas remplacé 14 départs. En ce qui concerne, les travaux de l'avenue Albert Thomas elle précise à Monsieur RAYNAL que cette mesure figurait dans le programme du groupe majoritaire dès le départ et les projets sont réalisés en fonction des priorités.

Monsieur Bernard RAYNAL rappelle que son groupe avait voté contre le recrutement de 2 personnes alors que pour son groupe, une était suffisante pour un service. C'est contre ce type de mesure qu'il demande de la vigilance.

Monsieur le Maire précise qu'il nous faut changer nos habitudes sans pour autant diminuer la qualité du service public.

Monsieur Robert CRESPO précise que la notion de défense de services publics est toujours d'actualité et il rappelle que son groupe s'est toujours battu dans ce sens. D'ailleurs, il souligne la présence de son groupe samedi dernier pour soutenir la Poste.

Monsieur Laurent LEOPARDI intervient également :

« Une évidence qu'il est bon de rappeler : le débat d'orientations budgétaires traduit en termes financiers les orientations politiques d'une majorité.

Mon intervention reprendra, Monsieur le Maire, 2 points de vos écrits préparatoires : le contexte réglementaire et le contexte national et se terminera sur une appréciation générale.

### **Le contexte réglementaire.**

Je vous cite « *Le budget devra répondre au mieux aux préoccupations de la population carmausine, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de Finances ...* », on ne peut être que d'accord avec ce souci dans l'élaboration du prochain budget.

Préoccupations réelles ou imaginaires amplifiées par les médias, la montée de la xénophobie, la mise à distance du citoyen et par le délitement de toutes protections sociales. Je ne vous rends pas, Monsieur le Maire, responsable, en tant qu'élu, de tous ces maux ! Même si, localement, vous pourriez impulser d'autres pratiques participatives et citoyennes.

Quelles sont les préoccupations des habitants ? L'emploi, la sécurité des personnes, la sécurité des biens, l'amélioration des conditions de vie au quotidien, l'amélioration du cadre de vie (environnement et préservation), le devenir de la Jeunesse ... Tous ces postes méritent investissements. Vous y répondez, en partie, avec vos axes pour 2017. En partie seulement, il manque la Jeunesse et plus particulièrement le secteur Formation – Éducation.

Quant au contexte économique difficile ? Difficile pour qui ? Pour celles et ceux qui vivent des revenus de leur travail ! Les dividendes reversés aux actionnaires ont explosé ces dernières années, le CAC 40 et les différentes places financières se portent à merveille. Je ne vais pas sombrer dans le misérabilisme ou l'ouvriérisme mais c'est cette classe sociale qui supporte la majorité des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement actuel et les précédents.

### **Le contexte national.**

Il est vrai que cette année 2017 est l'année de toutes les turbulences. Des risques qui dépassent largement l'enjeu d'une alternance politique supposée. Risques quand 2 candidats déclarés, madame Le Pen et monsieur Fillon l'un représentant la droite républicaine et l'autre l'extrême droite dénoncent simultanément la Justice et menacent les fonctionnaires. De quoi s'inquiéter sur leur projet de société ! Faut-il leur rappeler que le Président est le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire (art. 64 de la constitution) ? Les 2 se considèrent au-dessus de la Loi. L'une pousse le cynisme et la désinvolture à demander une trêve judiciaire ! Je ne parle pas des faits qui leur sont reprochés mais uniquement de leur philosophie politique. De quoi remettre en doute la fibre républicaine des militants de ces partis.

### **Appréciation générale.**

Quelques points que j'ai relevés.

Je m'inquiète de l'augmentation du déficit de la restauration. Je prends acte de votre erreur de ne pas avoir participé à l'appel d'offres pour la fourniture des repas au collège Victor Hugo et que la fourniture des repas à Cagnac n'a duré que 6 mois de janvier à juin. Rien ne dit que vous auriez remporté le marché mais ... les seuls combats perdus d'avance sont ceux que l'on ne mène pas.

Comment se traduit la volonté de la majorité municipale de prendre en compte les préconisations de la Commission Régionale de la Cour des Comptes ?

La capacité d'autofinancement diminue de 30 %. »

Monsieur le Maire indique à Monsieur LEOPARDI qu'il n'oublie pas la jeunesse dans ses programmes et différentes actions sont menées dans cette direction. Il souligne qu'il faut évoluer vers certaines mesures d'apprentissage notamment celles concernant le numérique car l'élève, à titre privé utilise certains outils qu'il doit retrouver aujourd'hui dans le cadre scolaire.

Monsieur LEOPARDI demande à réfléchir sur les formations qui sont dispensées au Lycée de Carmaux, savoir si elles correspondent réellement aux besoins du territoire car il estime qu'aujourd'hui elles ne produisent pas de richesses. Il souhaiterait que soit menée une réflexion sur des nouvelles formations professionnelles. Quant au numérique, il se demande s'il s'agit d'un réel besoin dans les écoles.

Monsieur ESPIÉ précise qu'il s'agit simplement d'outils et si on peut se faire aider, on multiplie les talents. Il souligne que les métropoles offrent un choix divers à la population étudiante qui fait par la suite le choix de rester dans les grandes villes, comme Toulouse entre autres.

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.**

### **7 - Attribution d'une subvention « Façades » :**

Monsieur François BOUYSSIÉ rappelle à l'assemblée que la délibération en date du 16 juin 2011 « Opérations façades » prévoit d'accorder aux propriétaires procédant à la réfection des façades une subvention plafonnée en fonction des plafonds des ressources imposables.

Monsieur François BOUYSSIÉ signale que la commission municipale compétente réunie le 21 avril 2016 a proposé d'accorder, une aide pour le propriétaire suivant qui a effectué les travaux : BERGAMINO Hubert, 36 av. de l'Europe

Le calcul de la subvention a été effectué sur un montant de 3 178,14 € alors que le total à prendre en compte était de 5 178,14€ (un acompte de 2 000€ ayant été versé à la commande). Le demandeur pouvait bénéficier dans le cadre du règlement « Façades » d'une subvention de 1 294,00 €.

Considérant que le montant déjà versé à M. BERGAMINO s'élève à 794€, il est proposé de lui attribuer en complément la somme de **500,00€**.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité pour attribuer le solde de subvention de 500 € tel qu'exposé ci-dessus.**

## **II – AFFAIRES GENERALES**

### **8 - Recrutement d'un vacataire :**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Madame Véronique DEYMIER indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame Véronique DEYMIER informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer une mission ponctuelle de chauffeur de minibus et pour la période du 10 avril 2017 au 31 décembre 2017.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,85 €. Le montant sera valorisé en fonction de l'évolution du point d'indice.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'autoriser** Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 10 avril 2017 au 31 décembre 2017.

**Article 2 : de fixer** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,85 €. Le montant sera valorisé en fonction de l'évolution du point d'indice.

**Article 3 : d'inscrire** les crédits nécessaires au budget ;

**Article 4 : de donner** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Monsieur Laurent LEOPARDI souhaite intervenir sur ce sujet et demande s'il s'agit de personnes recrutées se trouvant dans des situations sociales difficiles, des personnes à la retraite ?

Monsieur Alain ESPIÉ explique qu'il s'agit d'un emploi portant sur 4H/semaine. Il rappelle les difficultés pour trouver une personne sur ce poste qui était assuré, à l'époque, par des agents des services techniques et jamais les mêmes en l'occurrence, ce qui avait le don de perturber les usagers.

Il ajoute que le but étant de maintenir un service à la population et notamment le transport des personnes âgées vers le marché, le vendredi. Les personnes concernées, 2 retraités notamment, occupent ce poste à tour de rôle depuis 2010 et donnent entière satisfaction aux usagers. Le binôme fonctionne et le recrutement en vacataire permet de s'affranchir des contraintes liées au cumul Emploi-Retraite.

Monsieur Bernard RAYNAL se demande si le statut de vacataire relève du droit administratif qui stipule un minimum de 24h de travail hebdomadaire. Dans ce cas il s'inquiète d'être amené à modifier les fonctions de ces personnes.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque. Difficile de répondre, le statut de vacataire ne repose sur aucune disposition légale.

## **9 - Modification de la délibération du 26.01.2017 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 26 janvier 2017, le Conseil Municipal a procédé à des modifications dans les désignations au sein des commissions municipales ainsi qu'au sein des organismes extérieurs.

Or, en ce qui concerne la désignation de représentants au **Syndicat Mixte de Rivière**, la Commune de Carmaux n'adhérant plus directement à ce syndicat, c'est à la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala qu'il appartient de désigner des représentants auprès dudit Syndicat.

En conséquence, les désignations effectuées n'avaient pas lieu d'être.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité annule les désignations qui avaient été faites au sein du Syndicat Mixte de Rivière.**



## **10 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la 3CS :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes qui porte sur les exercices 2010 et suivants, concernant la Communauté de Communes du Carmausin Ségala et qui recommande les mesures suivantes :

- Compléter la mise en œuvre des compétences de l'établissement public, dans les domaines de l'aménagement de l'espace et du logement social. Partiellement mis en œuvre.
- Mettre un terme au système de congés supplémentaires des agents de l'établissement public pour respecter la durée annuelle du temps de travail de 1607 h. Non mise en œuvre.

**Le Conseil Municipal prend acte qu'un débat au sujet du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes au sujet de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CARMAUSIN-SEGALA s'est tenu.**

## **III- AFFAIRES FONCIERES**

### **11 - Cession gratuite à la commune d'une parcelle de terrain située à « La Manne » :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les conjoints CAYLA souhaitent céder, gratuitement, à la Commune, une parcelle de terrain d'une contenance de 1 168 m<sup>2</sup>, cadastrée AD n° 742 située au lieu-dit « La Manne ».

S'agissant d'une cession gratuite, il est précisé que tous les frais d'acte afférents à cette transaction seront à la charge de la Commune de Carmaux.

Monsieur Bernard RAYNAL indique qu'il aurait préféré, avant de prendre cette décision que les élus se rendent sur place pour voir ce terrain car il s'agit simplement d'un talus inaccessible avec en sus des frais de bornage, de notaire et d'entretien.

Monsieur le Maire précise qu'un certain nombre de terrains reste différent pour créer une richesse et une certaine valeur. Il rappelle que justement certains terrains ont permis des réalisations et revalorisations de lieu en raison de leur particularité.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée AD n° 742 et autorise le Maire à signer tous les documents concernant cette cession de parcelle à la Commune.**

Contre : RAYNAL Bernard – ROMERO Nicole – NIETO Michèle  
Abstention : LEOPARDI Laurent

## **IV- COMMUNICATION DU MAIRE**

### **12 - Appel à volontaires élus SCIC :**

Monsieur Alain ESPIÉ indique à l'assemblée que des réunions et des dates ont été arrêtées pour la mise en place de la SCIC. Il souligne que tous les groupes ont répondu favorablement à ce projet qui se veut pertinent, le plus démocratique possible afin de produire de la richesse, au plus près de l'utilisateur.

Monsieur Jean-Pierre IZARD se félicite de ce projet car Carmaux est ville phare dans le domaine du photovoltaïque. Il souligne que ce projet porte deux volets, la production et la façon de produire. Cette démarche citoyenne associe les administrés qui s'approprient la propriété et la création de la richesse.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un besoin ressenti de solidarité afin de consommer en toute connaissance concernant la provenance de l'énergie. Il souligne aussi qu'il est intéressant de créer du lien social et souhaite passer à un nouvel optimisme et se félicite si la transition énergétique est associée à ce nouvel élan permettant également de porter d'autres projets.

Il indique que la première réunion de travail sur ce projet aura lieu le 28 mars 2017 à 18h et invite les élus à s'y inscrire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.